



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

SOUS-PRÉFECTURE D'AMBERT

Ambert, le 14 novembre 2016

Affaire suivie par René MEYZONET

Tél. : 04 73 82 58 77

Télécopie : 04 73 82 38 91

rene.meyzonet@puy-de-dome.gouv.fr

La Sous-préfète d'Ambert

à

Mesdames et Messieurs les membres de la
commission de suivi de site
du Poyet à Ambert

Objet : compte rendu comité de suivi de site du Poyet du 9 novembre 2016

Madame la Sous-préfète d'Ambert a présidé la réunion de la commission de suivi de site du Poyet le mercredi 9 novembre 2016 à la sous-préfecture d'Ambert.

Étaient présents :

A. Collège A administration de l'Etat

- M. Yann THIEBAUT et Mme Marie-Christine DAVID-RAISON représentant Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Monsieur Laurent HEILIGENSTEIN représentant M. le Directeur Départemental des Territoires
- M. le Lieutenant Eric PERRON, représentant M. le directeur du Service départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme
- M. René MEYZONET, secrétaire général de la sous-préfecture d'Ambert

B. Collège élus des collectivités territoriales concernées :

- M. Jean-Jacques PERIGNON, représentant Madame le maire d'Ambert
- Madame Cécile LEPERS, représentant M. le maire de Marsac en Livradois
- M. José DA COSTA BENTO, représentant M. le maire de Saint Ferréol des Côtes
- M. Gérard VERDIER représentant Madame le maire de Champétières
- Madame Christine BATAISSON, représentant le Parc naturel régional Livradois Forez

C. Collège des riverains de l'ICPE et des associations de protection de l'environnement :

- M. Jean-Claude CHATAIGNER, président de l'association des « riverains de la décharge du Poyet » (ARDP)
- Madame Gisèle NAUDIER, représentant la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme
- Monsieur Christian ESPY, représentant la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme

D. Collège des exploitants d'installations classées ou organismes professionnels les représentant :

- M. Claude MASSEBOEUF, Vice-président du VALTOM accompagné des techniciens : M. Emmanuel JULHE et M. Loïc ARNAUD

- M. Jean-Claude DAURAT, Président du SIVOM d'Ambert accompagné de M. Jérôme TOURNIER technicien du SIVOM d'Ambert

E. Collège des salariés d'installations classées:

- M. Franck COURPIERE du SIVOM d'Ambert

Excusé : M. Jean-Paul PASCAL représentant M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

Après avoir accueilli les participants, Madame la Sous-préfète d'Ambert rappelle que la commission de suivi de site (CSS) de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du Poyet à Ambert se réunit annuellement pour examiner le bilan annuel de l'exploitation et précise l'ordre du jour de cette réunion.

Le compte rendu de la dernière commission du 8 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité des membres de la commission présents.

Un rapport d'activité de l'ISDND du Poyet est remis à chacun des membres.

M. Jérôme TOURNIER du SIVOM dresse alors un bilan de l'activité de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Poyet pour l'année 2015 et du début de l'année 2016.

Il est fait état du faible tonnage des déchets collectés durant cette année (7 110 tonnes en 2015), en raison du transfert des ordures ménagères vers VERNEA, pôle multi-filières de valorisation et de traitement des déchets.

Il fait état d'un bon état écologique, selon les conclusions du rapport de l'hydrobiologiste, des eaux de l'Etagnon et de la Dore, passant de l'état moyen en 2013 à bon en 2015 en aval et en amont des stations de mesures de l'Etagnon et de bon à très bon pour la rivière Dore.

Parmi les aménagements réalisés en 2015, figurent la rénovation du pont bascule avec mise en place d'une pesée automatique, le curage du bassin aval des eaux pluviales, le nettoyage du poste de relevage avec remplacement des pompes et des travaux de terrassements en et de maintenance sur le casier n°1.

Au titre de la conformité des déchets admissibles, une seule non conformité (dépôt de bois recyclable et de pneus) relevée lors d'un contrôle ayant fait l'objet d'un rappel à la loi au producteur.

Concernant l'émission du biogaz capté, la tendance est à la baisse depuis 2010 avec cependant une concentration toujours un peu élevée en hydrogène sulfuré (H₂S).

Les analyses réglementaires sur les lixiviats font apparaître une faible teneur en aval de la STEP des métaux lourds et une baisse significative des nitrates. Ces résultats sont obtenus par l'exploitation de la nouvelle station d'épuration avec traitement biologique.

Au vu des résultats, Madame la Sous-préfète souligne les améliorations notables de la station et la performance du système.

M. Emmanuel JULHE du VALTOM présente son bilan d'activités en 4 points :

1. les travaux en cours d'extension de l'ISDND : avec notamment la création du casier n°3, d'un casier spécial de collecte pour l'amiante, d'un bassin de collecte des eaux pluviales. 250 000 m³ excavés qui sont allés pour partie recouvrir les casiers existants afin de réaliser un sorte de sarcophage dans le but de réduire les émissions gazeuses odorantes et d'améliorer l'aspect paysager de la zone.

2. Les travaux de compensation de la zone humide : En raison de la destruction d'une zone humide, une convention d'aménagement et de gestion a été signée en juillet 2016 avec le Syndicat mixte de gestion forestière d'Echandelys en vue d'une restauration d'une ancienne zone humide qui avait fait l'objet d'un boisement qui n'a jamais fonctionné. Par ailleurs, un déboisement a été réalisé sur les travaux du nouveau casier. Un projet de compensation, par reboisement d'une surface d'environ 6 hectares est à l'étude. L'ensemble de ces opérations est suivi par l'office National des Forêts.
3. La réduction des odeurs : Une étude de détection des émanations gazeuses réalisée en 2015 comprenant des mesures en continu du méthane, et de l'hydrogène sulfuré et des odeurs évaluées selon la norme NF X 43-103, a permis de cartographier la zone et de localiser quelques points noirs qui seront pris en compte dans les travaux en cours ou à venir. Une nouvelle campagne sera réalisée en 2017 pour voir l'évolution suite aux travaux de couverture des anciennes zones notamment.
4. Une installation de panneaux solaires sur la zone permettrait de générer des recettes supplémentaires pour les collectivités. Une étude d'impact et un montage du projet est en cours d'évaluation. La DREAL indique qu'une lettre de cadrage ministérielle encadre ce type de projet dont l'exploitant reste le responsable.

Des échanges se font sur plusieurs sujets :

- Des riverains du site font état de la gêne occasionnée par le bruit lors des travaux de terrassement au cours de l'été en raison d'une amplitude horaire de travail élevée (5 H- 23H). Une meilleure communication en la matière aurait été la bienvenue.
- Le représentant de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme regrette de ne pas avoir été informé rapidement des rejets des certaines eaux du bassin de rétention qui ont altéré la coloration de la rivière Dore lors d'un fort épisode pluvieux ayant entraîné un important lessivage des terrains. Une vigilance en la matière devra guider la fin des travaux et un retour d'expérience sera présentée lors de la prochaine CSS.
- M. Chataigner de l'association des riverains du Poyet regrette que sa demande au VALTOM de visite inopinée sur le site n'ait pu être satisfaite. Compte tenu des risques liés à l'exploitation et du balisage préalable de la zone parcourue, il est convenu que chacun devra s'habituer à travailler en bonne intelligence, tout en garantissant un accès à l'association des riverains du Poyet dans le respect des règles de sécurité de cette installation classée et selon la disponibilité du personnel exploitant.

L'inspecteur des installations classées pour l'environnement de la DREAL présente son rapport son rapport de suivi du site de 2015 constatant :

- une importante diminution du dépôt de déchets (6 464 tonnes en 2015 contre 19 958 tonnes en 2014)
- une prolongation de la durée de l'exploitation prévue fin 2015 jusqu'à fin 2016 pour permettre la transition avec l'extension de l'ISDND
- un arrêté préfectoral complémentaire en ce sens pris en CODERST du 20 novembre 2015 pour une quantité de 8 550 tonnes restant dans la limite de l'autorisation initiale
- lors de l'inspection de juillet 2015, des écarts constatés en 2014 non soldés en 2015 sur la couverture des zones en exploitation et l'absence de prétraitement des biogaz (non fonctionnement des turbines), ainsi que, des éléments manquants sur le plan d'exploitation, le registre des déchets et le BSD amiante incomplets.

- Concernant l’instruction de la demande d’extension du 18 février 2015, sont rappelés :
 - la procédure longue d’instruction due au fait de la présence d’une zone humide avec nécessité de mesures compensatoires et de plusieurs modifications du projet par l’exploitant après l’enquête publique.
 - la prise en compte des inquiétudes émises en CSS et par les riverains.
 - la demande d’institution de servitudes d’utilité publiques dans une bande de 200 m autour de l’installation avec possibilité pour les propriétaires de demander une indemnisation dans un délai de 3 ans suite à l’arrêté préfectoral du 13/07/2016
 - une adaptation aux évolutions réglementaires de l’arrêté ministériel du 15 février 2016, notamment : campagnes de mesures d’efficacité des couvertures finales, mesures des fibres d’amiante dans les eaux de ruissellement, conception du fond, étanchéité et couverture des casiers, limitation de la surface ouverte en exploitation, analyse des eaux souterraines.
- Un état de quelques incidents en 2016 :
 - Incendie de 2 h30 environ des déchets sur l’alvéole en exploitation, sans conséquences humaines ou matérielles : 200m² sur 40 cm avec utilisation de la réserve incendie du SIVOM, récupération des eaux d’extinction et traitement dans la STEP de l’ISDND
 - Pollution de la Dore (cf ci-dessus) suite aux travaux de terrassement due à un défaut de vanne du bassin ; le rapport d’incident du VALTOM est en cours.
- Des perspectives de contrôles avant mise en service et de suivi des prescriptions générales et de suivi des travaux en cours pour 2017.

Aucune question diverse n’étant formulée et l’ordre du jour étant épuisé, Madame la Sous-préfète peut conclure cette séance de travail sur l’état satisfaisant de l’exploitation du site et par une constatation partagée par les membres de la commission de suivi de site pour reconnaître la baisse significative des nuisances olfactives de l’ISDND.

La transmission par le VALTOM de la cartographie de mesure des odeurs est toutefois demandée par l’association des riverains du Poyet.

Pour la Préfète et par délégation,

La Sous-préfète d’Ambert,



Patricia VALMA